

Actualités PRI

Journée PRI EMS
10 octobre 2023



12 dép.
14 GHT
4 CHU

Mai 2023

CPias ARA Késako?

C'est qui ?

Une équipe d'expert-e-s

Médecins
Pharmacien
Infirmier-ières hygiénistes
Biohygiéniste
Statisticienne
Documentaliste
Secrétaires

C'est pour qui ?

Un cabinet libéral

"Comment j'entretiens le matériel
médical (sonde d'échographie, lit
d'examen, jouets...)"

→ Le CPias me conseille

Un établissement médico-social

"Comment je réalise le diagnostic
d'une infection urinaire ?"

→ Le CPias me propose une checklist

Un établissement sanitaire

"Comment je signale et gère les 3 cas
d'infections à *Pseudomonas*
aeruginosa en réanimation ?"

→ Le CPias m'accompagne

C'est quoi ?

En 2022, c'est :

851 signalements traités
832 conseils donnés
30 outils disponibles
150 appuis documentaires
12 visites sur site
2 enquêtes régionales
13 sessions de formation
8 journées d'échanges
18 webinaires



**Besoin de nous ?
Contactez-nous**

(c'est gratuit !)

Lyon
04 78 86 49 49
cpias-ara@chu-lyon.fr

Clermont-Ferrand
04 73 75 48 88
cpias-ara@chu-clermontferrand.fr

<http://www.cpias-auvergnerrhonealpes.fr/>

Trombinoscope



Joëlle Baffie
joelle.baffie@chu-lyon.fr
Assistante
Annuaire
Lien avec organisme de formations



Olivier Baud
obaud@chu-clermontferrand.fr
Médecin Hygiéniste
Relations patient/famille
Microbiologie clinique
Formation / animation de groupe
Ambition : être aussi disponible pour l'EOH du CHU de Ct-Fd que pour le CPias



Fernanda Duplatre
f.duplatre@chu-clermontferrand.fr
Infirmière Hygiéniste
EMH
Abords vasculaires
BMR/BHRe
Antibiorésistance et bon usage des antibiotiques
Communication



Aurélie Galliot
aurelie.galliot@chu-lyon.fr
Infirmière Hygiéniste
DAMRI
Signalements/investigations



Marine Giard
marine.giard@chu-lyon.fr
Médecin Hygiéniste
Méthodologie/Epidémiologie
Signalements
One-Health



Nadine Kouider
nadine.kouider@chu-lyon.fr
Cadre Hygiéniste
Formations
Triple mi-temps



Anaïs Machut
anaïs.machut@chu-lyon.fr
Statisticienne/Développeuse
Evaluation, surveillance
Ma mission : fluidifier, faciliter
les tâches quotidiennes de l'équipe !



Nathalie Montmaneix
nmontmaneix@chu-clermontferrand.fr
Infirmière Hygiéniste
Pédiatrie
Dispositifs invasifs
(gestion des VVC et VVP)
Investigation



David Narbey
david.narbey@chu-lyon.fr
Médecin Hygiéniste
Epidémiologie
Biologie
Recherche clinique



Marie-Christine Nozi
cpias-ara@chu-clermontferrand.fr
Assistante
Aide de camp de l'équipe, le bras droit,
gauche, la tête et les jambes !



Nathalie Sanlaville
nathalie.sanlaville@chu-lyon.fr
Documentaliste/Chef de projet TIC
Information, communication
Réseaux sociaux, annuaire,
Sstes internet
Ma mission : veiller au bon grain,
trouver l'introuvable !



Anne Savey
anne.savey@chu-lyon.fr
Médecin Hygiéniste
La mémoire du dispositif
(30 ans de CClin/CPias)
Dispositif EMH
Prévalence (ENP)



Karen Vancoetsem
karen.vancoetsem@chu-lyon.fr
Cadre Bio Hygiéniste
Environnements (Contamination/travaux,
développement durable)
Visites de risques (Audits, Evaluations)

Le Cpias site Lyon recrute

- 1 poste d'IDE ou cadre hygiéniste

<https://www.cpias-auvergnerrhonealpes.fr/2023-PROFIL-Infirmier-CPIASARA.pdf>

- 1 poste de praticien hygiéniste contractuel

Intégrez une équipe plus ou moins jeune mais toujours dynamique!



**NOUS
RECRUTONS**

**un(e) cadre
ou infirmier(e)
hygiéniste**



Les métiers de la PRI

<https://www.preventioninfection.fr/panorama-des-metiers-de-la-pri/>

Panorama des métiers de la PRI

Pour vous faire découvrir les différents métiers de la prévention du risque infectieux, nous avons interviewé différents professionnels du secteur. Découvrez de nouvelles vidéos chaque semaine !

Cliquez sur chaque vignette colorée pour découvrir une interview.



Repias nouvel agencement fiches EMS

- [Base documentaire - Découvrez les outils du RéPias \(preventioninfection.fr\)](http://www.preventioninfection.fr). Filtrer par type « EMS »

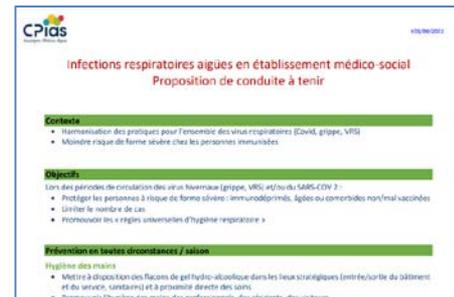
The screenshot displays the website interface for RéPias. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'CPias', 'Portail signalement', 'e-SIS', 'R.O.R.', 'Santé Publique France', and 'Recherche'. Below this is the RéPias logo, which includes the text 'Réseau piloté par Santé publique France' and 'Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins'. The main heading is 'BASE DOCUMENTAIRE', with a sub-heading 'Dans cette rubrique sont mis à votre disposition l'ensemble des ressources documentaires disponibles du champ d'expertise de l'hygiène en établissements de santé, établissements médico-sociaux et secteur vieillesse.' Below this, there are two call-to-action buttons: 'Une recherche d'effective à l'aide de filtres et / ou du moteur de recherche.' and 'Vous rencontrer des difficultés ? Consultez nos tutoriels !'. A search bar is present with the text 'Rechercher' and a 'Rechercher' button. Below the search bar, there are four filter tabs: 'Filtrer par secteur', 'Filtrer par thème', 'Filtrer par catégorie', and 'Filtrer par année'. Under 'Filtrer par secteur', there are four checkboxes: 'EMS / EH PAD' (checked), 'Etablissement de santé', 'HAD', and 'Usager'. Below the filters, there is a section titled 'Filtres actifs' showing 'Filtrer par secteur EMS / EH-PAD'. The main content area displays two document listings. The first is '09/2023 | Campagne de vaccination contre la Covid-19 à l'automne 2023 [DGS-urgent]' with a date of '09/2023', a category of 'Campagne de vaccination', and a status of 'Urgent'. The second is '09/2023 | COVID-19 - Fiche pratique sur l'utilisation du vaccin COMIRNATY® OMICRON XBB.1.5 ADULTE (12 ans et +) - Flacon à couvercle gris foncé' with a date of '09/2023', a category of 'Fiche pratique', and a status of 'Pratique'. Both listings include icons for 'Ajouter aux favoris' and 'Ajouter à la liste de lecture'.

Covid 19 en EMS

- 07/02/2023 : SF2H Relative à la protection des patients et des professionnels en contexte covid
- 17/03/2023 : Ministère de la santé Actualisation des consignes d'isolement et de dépistage pour les établissements et services accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Pour s'y retrouver :

[https://www.cpias-
auvergnerhonealpes.fr/Doc_Reco/FichePratique/2023-
IRA_en_EMS.pdf](https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Doc_Reco/FichePratique/2023-IRA_en_EMS.pdf)



Indicateurs covid 19 régionaux

En ligne sur le site du Cpias

[geodes.ara.fr/pdf/cpias-
auvergnerhonealpes.fr](https://geodes.ara.fr/pdf/cpias-auvergnerhonealpes.fr)

Les précédentes recommandations proposaient des niveaux de risque basés sur des indicateurs qui ne sont désormais plus disponibles du fait de la fin de l'obligation de saisir des cas de Covid dans le base SICOE par les laboratoires. Les **nouveaux indicateurs** proposés dans ce bulletin correspondent à une approche pour mieux permettre d'évaluer l'activité du Covid-19 dans votre région et/ou département afin d'adapter au mieux les mesures de prévention dans votre établissement (cf. [02/21 mai 2023](#) et [CPIas ARA/EMS septembre 2023](#))

Indicateurs clés Semaine 38

Indicateurs	S35	Evolution sur 7 jours*
Nouveaux cas confirmés	4 966	
Taux pour 100 000 habitants**	61	+ 13%
Nombre d'actes SOS Médecins	613	+ 27%
Part d'activités (% actes)	7,9%	+ 1,7 points
Nombre de passages aux urgences	450	inchangé
Part d'activité (% passages)	1,1%	+ 0,1 point
Nombre de reproduction effectif***	0,98 (IC95% : 0,89-1,07)	

*Agrandies en semaine 38 comparées à la semaine 37. Source : réseOscour

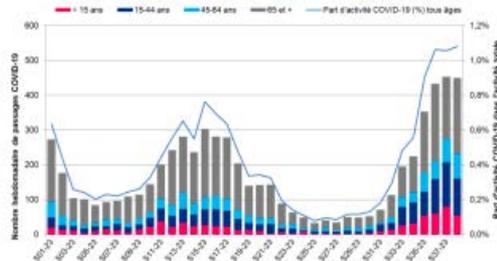
**En raison du changement des recensements et de la prise en charge des tests de dépistage du Covid-19, le terme « taux d'incidence » n'est plus utilisé.

***Nombre moyen de cas secondaires générés par un cas index estimé à partir des passages aux urgences pour suspicion de Covid-19

Passage aux urgences pour suspicion de Covid-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre hebdomadaire et part d'activité (en % de l'activité totale)
par classes d'âge depuis le 02/01/2023

Source : réseOscour®, au 26/09/2023



Vaccination grippe / covid

Actualisation des recommandations relatives à l'administration concomitante des vaccins contre la Covid-19 et grippe saisonnière
HAS 22 juin 2023 + DGS urgent

Vaccination concomitante sur 2 sites d'injection différents. Pas de délai entre 2 injections si non concomitantes

- **Covid 19** : début de la vaccination le 2 octobre
- **Grippe**: début de la vaccination hivernale le 17 octobre 2023

Vaccination 2023-2024

Pour vous aider à mener une

Campagne de folie

nous avons actualisé le page Campagne de vaccination des professionnels contre la grippe et le Covid-19



Soyons fous, vaccinons-nous contre la grippe et le Covid-19 !

https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/grippe_vacciner_c_est_proteger/accueil.html

Fiche Repère

Double campagne vaccinale Covid et grippe

	6 mois - 4 ans	Covid ≥ 5 ans	Grippe saisonnière
Période	A partir du 2 octobre		A partir du 17 octobre 2023
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels des secteurs sanitaire et médico-social ou en contact régulier avec des personnes à risque de forme grave Médicoles des Ehpad, centres ECI/CS ≥ 65 ans Personnes exposées, quel que soit le lieu de vie ≥ 6 mois ET à risque de forme grave (affection chronique, diabète, cancer, immunodéficience, IMC < 16) Entourage des personnes immunodéprimées et des épuisés < 6 mois présentant des risques de forme grave Professionnels du voyage (avions, accueils aéroportuaires) 		Professionnels exposés aux virus Influenzae paravaccinaux
Avec quel vaccin	<ul style="list-style-type: none"> Comirnaty® Covidon N95 L.S à 30 µg 	<ul style="list-style-type: none"> Prévalablement soumis à 48h en plateau monocovax Comirnaty® Covidon N95 L.S <ul style="list-style-type: none"> 0,5-1 an < 20 µg (site femoral) ≥ 21 ans, 1-20 µg (site fémoral) Sinan® (sans combinaison 218 ans, hors grossesse, accès à problème neurologique important) <ul style="list-style-type: none"> Novaxovon® N95 L.S (à partir de nov. 2023) contrefaçon® Sans (avant octobre, accès 1 seule fois, quel que soit le vaccin utilisé) 	<ul style="list-style-type: none"> Vaccin trivalent Recommandé à partir de 6 mois <ul style="list-style-type: none"> Fluarix Tetra® Influvac Tetra® Vaxigrip Tetra® Recommandé à partir de 65 ans <ul style="list-style-type: none"> Fluarix®
Schéma vaccinal	<ul style="list-style-type: none"> Pré-vaccination <ul style="list-style-type: none"> Si une infection durant le schéma vaccinal <ul style="list-style-type: none"> 3 doses antécédents D2-D3 - 3 ans, D2-D3 - 6 ans infection durant le schéma vaccinal après D1 - intervalle infection D2 = 3 mois, min de 28 après D2 - intervalle infection D3 = 3 mois Rappel (sans antécédent ou infection) <ul style="list-style-type: none"> 1 dose unique en respectant un délai de 12 mois après la dernière infection ou injection 	<ul style="list-style-type: none"> 1 dose unique en respectant un délai de 6 mois (ou 2 mois pour la réinoculation/triple) après la dernière infection ou injection 	<ul style="list-style-type: none"> 6 mois à 6 ans <ul style="list-style-type: none"> 1 dose unique rapel : 1 dose (D3+6) ensuite 6-65 ans <ul style="list-style-type: none"> 1 dose annuelle de 5 ans Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, Vaxigrip Tetra® ≥ 65 ans - 1 dose annuelle <ul style="list-style-type: none"> 0,5ml à Fluarix Tetra®, Influvac Tetra®, Vaxigrip Tetra® 0,7 ml à Fluarix®

Possibilité de réaliser les 2 vaccins en même temps (un dans chaque bras, à partir du 17 octobre) OU en décalé (pas d'intervalle minimum à respecter entre les 2 injections)

Vaccination Covid : MAJ ministère

[Fiches techniques et outils pour les professionnels de santé - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr)

ORGANISATION DE LA VACCINATION CONTRE LE COVID-19 EN EHPAD ET USLD

La stratégie nationale de vaccination contre le Covid-19 a pour objectifs principaux de faire baisser la mortalité et les formes graves de Covid-19, ainsi que de protéger les Français et notre système de santé. Vous jouez un rôle majeur dans le déploiement de cette stratégie, qui s'appuie notamment sur les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS).

Ce guide a vocation à donner des recommandations d'organisation des sessions de vaccination

Des éléments complémentaires sont communiqués au moyen de [DGS-Urgent](#), Minsanté, ou autre instruction, notamment s'agissant des publics concernés, des vaccins à utiliser ou de toute autre information utile.

A partir du 2 octobre 2023, une nouvelle campagne de vaccination automnale s'ouvre afin de protéger les personnes les plus fragiles, et notamment les résidents d'EHPAD et d'USLD. Cette campagne sera réalisée préférentiellement avec des vaccins adaptés au variant en circulation (Omicron XBB.1.5), comme le recommande la HAS. A partir de cette campagne, une simplification des schémas de vaccination a été décidée par l'Agence européenne des médicaments. Ainsi, pour toutes les personnes âgées de 5 ans et plus, la posologie recommandée est d'une dose, quel que soit le passé vaccinal du patient. Les notions de primo-vaccination et de rappel ne sont plus utilisées. Pour les résidents d'EHPAD et d'USLD, et pour les professionnels de ces établissements, qu'ils aient été primo-vaccinés ou non, une seule injection de vaccin contre le Covid-19 est à effectuer.

Pour ces résidents et professionnels, la vaccination d'automne peut avoir lieu dès 6 mois après leur dernière vaccination ou infection. Pour les personnes immunodéprimées, ce délai est de 3 mois après la dernière vaccination ou infection.

Le présent document est publié sur le site internet du ministère de la Santé et de la Prévention, sante.gouv.fr. Il est actualisé aussi souvent que nécessaire.

CAMPAGNE DE RAPPEL : PROCÉDURE EN CAS DE CLUSTER AU SEIN D'UN ESMS

L'identification d'un cluster au sein d'un Établissement et Services médicaux sociaux (ESMS) pose la question de la vaccination des résidents/patients en phase d'incubation éventuelle. **D'une manière générale, le doute doit profiter à la vaccination.**

Procédure à suivre

Un test (RT-PCR ou TAG) systématique de toutes les personnes de l'établissement, quel que soit leur statut vaccinal, doit être réalisé. L'utilisation de tests antigéniques pourra être privilégiée afin d'obtenir des résultats plus rapidement.

• Lorsque le test est négatif :

La vaccination peut avoir lieu, si la dernière vaccination contre le Covid-19 ou infection date de plus de 6 mois (ce délai est réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées).

• Lorsque le test est positif :

Il convient de reporter la vaccination d'un délai de 6 mois après l'infection en cours. Pour les personnes immunodéprimées, ce délai est réduit à 3 mois depuis la dernière injection de vaccin ou infection.

Nouvelles modalités signalement IRA

Remplace les deux anciens systèmes de surveillance

IRA : 3 cas en 4 jours chez les résidents

[Accueil - Portail de signalement des événements sanitaires indésirables \(social-sante.gouv.fr\)](https://social-sante.gouv.fr)

- Signaler des cas groupés d'IRA, GEA, MDO en ESMS

Les vigilances les plus signalées

Évènement indésirable associé à des soins

Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Cybersécurité

Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Signaler une IAS ou un EIGS

Les vigilances les plus signalées

Évènement indésirable associé à des soins

Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Cybersécurité

Observatoire national des violences en santé (ONVS)



[Guide pour les établissements](#)

Prévention de l'infection : un rôle à jouer pour les visiteurs !

<https://www.preventioninfection.fr/actualites/prevention-de-linfection-un-role-a-jouer-pour-les-visiteurs/>



Outil MATIS

Suite à des sollicitations des équipes de terrain, des signalements identifiant les visiteurs comme source de diffusion d'infection au sein d'établissement sanitaire ou médico-social et de l'analyse de la littérature

Identification d'un besoin de sensibilisation des visiteurs sur les mesures essentielles de prévention de l'infection les concernant.

Mesures universelles d'hygiène

- <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1288>



Après une préface, une introduction et la description de la doctrine relative aux mesures universelles d'hygiène, le rapport comprend :

- 10 FICHES TECHNIQUES
- Un TABLEAU DE SYNTHÈSE des mesures universelles d'hygiène en fonction des lieux et des populations (Habitat, milieux scolaire et universitaire, milieux extérieurs, établissements recevant du public et transports)
- Un ABÉCÉDAIRE de 54 maladies infectieuses, transmissibles ou non comportant des mesures de prévention primaire et secondaire et des particularités populationnelles

Les 10 fiches techniques relatives aux différentes mesures d'hygiène sont les suivantes :

FICHE 1. HYGIENE DES MAINS

FICHE 2. MASQUES, VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE 3. HYGIENE CORPORELLE

FICHE 4. HYGIENE RELATIVE A L'ALIMENTATION AU DOMICILE

FICHE 5. HYGIENE RELATIVE A LA CONSOMMATION D'EAU

FICHE 6. HYGIENE DES LOCAUX

FICHE 7. AERATION / VENTILATION DES LOCAUX

FICHE 8. DISTANCE PHYSIQUE ENTRE INDIVIDUS

FICHE 9. PREVENTION DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

FICHE 10. HYGIENE BUCCO-DENTAIRE



- 8 chapitres en ligne
- Détails des chapitres sur la plateforme Caroline pour les EMH, ou sur demande par mail

[Chapitre 6 - Entretien des locaux](#)

[Chapitre 7 - Animation Vie sociale](#)

[Chapitre 8 - Gestion épidémies](#)

- A venir: 2 webinaires avec le Dr Berjamy (Cpias BFC)

Résultats régionaux 2022

Jeu sérieux I.control

Testez-vous ! Choisissez votre avatar, médecin ou patient, et évoluez dans les 3 univers du parcours de soins : établissement de santé, médico-social, libéral. Vous ferez face à différentes situations cliniques et vous devrez choisir la bonne attitude pour progresser dans le jeu. A la clé, des passeports de compétence pour chacun des univers et un diplôme nominatif.

125 EMS en ARA ont participé en 2022

Représente 10% des EMS ayant participé au national



PLAYSTORE (ANDROID)



APPSTORE (APPLE)

Réglementation QAI

- QAI = Qualité de l'air intérieur
- 27/12/2022: modification du code de l'environnement

Les EMS: seront concernés au **1^{er} janvier 2025**. **Décret d'application sortira fin 2024**

Inutile de réaliser dès action avant cette date

4° Les structures sociales et médico-sociales rattachées aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 6111-1 du code de la santé publique ainsi que les structures de soins de longue durée de ces établissements ;

5° Les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 4°, 6°, 7° et 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

6° Les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ;

7° Les établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert ;

Pour en savoir plus

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/qualite-air-interieur-etablissements-recevant-du-public>

Petite vidéo explicative <https://vimeo.com/830551138>

Réglementation eau : arrêté du 30/12/2022

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=e4HmJimfbrDd-CZ1nKjegDUvnMc5qt_tfTrw_vMg9qk=

- Concerne ES et ESMS pour des installations desservant + de 10m³ d'eau / jour ou desservant au moins 50 personnes
- Obligation d'une évaluation des risques liées aux installations intérieures de distribution d'eau
- **Evaluation des risques :**
 - Analyse des risques (audit)
 - Surveillance de la qualité de l'eau
 - Mesures de gestion des risques (plan d'action)

Applicable au 1^{er} janvier 2023, à réaliser au plus tard le 1er janvier 2029 et mise à jour autant que de besoin et au minimum tous les 6 ans

Evolution DASRI

- [Avis du HCSP 1^{er} juin 2023](#)

Dans l'attente de l'actualisation du guide nationale déchets 2009 du ministère, HCSP donne une définition pour caractériser le Risque Infectieux RI des DAS

« Un déchet à risques infectieux (risques biologiques) correspond à un déchet d'activités de soins provenant d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes (groupes 2 à 4) (foyer infectieux⁴ ou colonisation microbienne⁵). Un déchet à risque infectieux correspond aussi à un déchet d'activités de soins fortement imprégné de sang, de sécrétions ou d'excrétions avec risque d'écoulement. »⁶

DAS liés au Covid : avis HCSP 6 juillet 2023

Annexe IV: Tableau récapitulatif modifié relatif à la gestion des DAS et autres déchets pour les patients Infectés par le SARS-CoV2

Lieu de production	Modalités d'élimination des déchets					Source/ Justification des recommandations
	Perforants/tranchants	Tests de dépistage antigéniques	EPI (soignants, malades, visiteurs)	Protections pour adultes incontinents	Nettoyage : linge à usage unique (UU) et EPI du personnel de nettoyage	
ES, EMS (dont EHPAD) disposant d'une double filière DASRI perforants et non perforants	DASRI	(+) DASRI (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : DASRI Soignants, visiteurs : OM	Patients Covid-19 : DASRI Autres patients : OM	Patients Covid-19 : UU :DASRI EPI, UU (autres patients) : OM	Avis du HCSP 18 février 2020 Avis du HCSP 19 mars 2020 Avis du HCSP 8 avril 2020 Avis du HCSP 8 novembre 2020 Avis du HCSP 12 novembre 2020 Avis du HCSP du 1 ^{er} juin 2023
EMS ne disposant pas d'une double filière DASRI perforants et non perforants	DASRI	(+) OM double sac* (en l'attente d'une filière DASRI non perforants) (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* (en l'attente d'une filière DASRI non perforants) Soignants, visiteurs : OM	Patients Covid-19 : OM double sac* (en l'attente d'une filière DASRI non perforants) Autres patients: OM	Patients Covid-19 : UU : OM double sac* (en l'attente d'une filière DASRI non perforants) EPI, UU (autres patients) : OM	Avis du HCSP 8 avril 2020 Avis du HCSP 8 novembre 2020 Avis du HCSP 12 novembre 2020 Avis du HCSP du 1 ^{er} juin 2023
EMS ne disposant pas préalablement de filière DASRI (MAS,...)	DASRI	(+) DASRI (filière du PLS intervenant) ou OM double sac* (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* Soignants, visiteurs : OM	Patients Covid-19 : OM double sac* Autres patients: OM	Patients Covid-19 : UU : OM double sac* EPI, UU (autres patients) : OM	Transposition de la doctrine pour les malades à domicile
Professionnels libéraux de santé (PLS)	DASRI	(+) DASRI (filière du PLS intervenant) ou OM double sac* (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* Soignants : OM	Sans objet	Sans objet	Avis du HCSP 19 mars 2020 Avis du HCSP 8 novembre 2020 Avis du HCSP du 1 ^{er} juin 2023
Lieux de consultation dédiés Covid-19	DASRI (filière du PLS ou filière spécifique)	(+) DASRI (filière du PLS intervenant) ou OM double sac* (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* Soignants : OM	Sans objet	Sans objet	Transposition de la doctrine PLS Avis du HCSP 8 novembre 2020
Lieux de dépistage Covid-19	DASRI (filière du PLS ou filière spécifique)	(+) DASRI (filière du PLS intervenant) ou OM double sac* (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* Soignants : OM	Sans objet	Sans objet	Avis du HCSP 8 novembre 2020 Avis du HCSP du 1 ^{er} juin 2023
A domicile	DASRI (filière du PLS intervenant)	(+) DASRI (filière du PLS intervenant) ou OM double sac* (-) OM	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* Soignants : OM	Patients Covid-19 : OM double sac* Autres patients: OM	Patients Covid-19 : UU : OM double sac* EPI, UU (autres patients) : OM	Avis du HCSP 19 mars 2020 Avis du HCSP 8 avril 2020 Avis du 1 ^{er} juin 2023
Lieux dédiés à l'isolement des malades (hôtels, etc.)	DASRI (filière du PLS intervenant)	Sans objet	Patients « Foyer Covid-19 » : OM double sac* Soignants, visiteurs : OM	OM double sac*	UU : OM double sac* EPI : OM	Avis du HCSP 19 mars 2020 Avis du HCSP 8 avril 2020 Avis du HCSP 24 avril 2020 Courrier HCSP 4 mai 2020 Avis du 1 ^{er} juin 2023

Streptococcus pyogenes



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

Relatif à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas d'infection invasive ainsi que de cas groupés d'infection non invasive à *Streptococcus pyogenes* (ou streptocoque du groupe A)

7 juillet 2023

- Définitions: infection invasive, sujets contacts...
- Epidémiologie
- Diagnostic
- Prise en charge: ATB, sujets contacts

Punaises de lit

Vous voulez tout savoir sur le sujet?

https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=33485



**Les punaises de lit :
impacts,
prévention et lutte**

Avis de l'Anses
Rapport d'expertise collective

Juillet 2023



Connaître, évaluer, protéger

286 pages



Impact, prévention et
lutte
= 26 premières pages

Jeudi 19 octobre 2023
18h30 - Salle du conseil du CHAL

Soirée thématique

**Les
punaises
de lits**

**Les connaître
Les éviter
Les éliminer**

Soirée organisée par
Les équipes d'hygiène
du GHT Léman Mont-Blanc



Contact et inscription :
b-rivere@ch-hopitauxduleman.fr
04 50 83 23 40



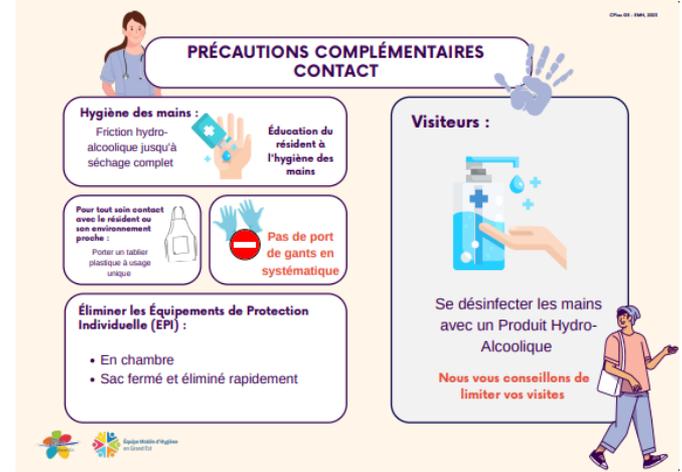
BMR / BHRe en EMS

Prise en charge d'un résident porteur ou contact
[v3-bhre-ems-avril-2023.pdf](https://cpias-normandie.org/v3-bhre-ems-avril-2023.pdf) (cpias-normandie.org)

[Affiches précautions complémentaires](https://cpias-grand-est.fr) (cpias-grand-est.fr)

[Tableau Précautions complémentaires](https://cpias-grand-est.fr) (cpias-grand-est.fr)

Précautions Complémentaires en EMS											
Niveau de risque	Type de précaution	Recommandations de l'Association Française des EMS (AFE)				Niveau de risque	Type de précaution	Niveau de risque	Type de précaution	Niveau de risque	Type de précaution
		Hygiène des mains	Port de masque	Port de gants	Élimination des déchets						
Élevé	Hygiène des mains, Port de masque, Port de gants, Élimination des déchets	Hygiène des mains	Port de masque	Port de gants	Élimination des déchets	Élevé	Hygiène des mains, Port de masque, Port de gants, Élimination des déchets	Élevé	Hygiène des mains, Port de masque, Port de gants, Élimination des déchets	Élevé	Hygiène des mains, Port de masque, Port de gants, Élimination des déchets
Moyen	Hygiène des mains, Port de masque	Hygiène des mains	Port de masque			Moyen	Hygiène des mains, Port de masque	Moyen	Hygiène des mains, Port de masque	Moyen	Hygiène des mains, Port de masque
Faible	Hygiène des mains	Hygiène des mains				Faible	Hygiène des mains	Faible	Hygiène des mains	Faible	Hygiène des mains



PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES CONTACT

Hygiène des mains :
 Friction hydro-alcoolique jusqu'à séchage complet

Éducation du résident à l'hygiène des mains

Pour tout soin contact avec le résident ou son environnement proche :
 Porter un tablier plastique à usage unique

Pas de port de gants en systématique

Éliminer les Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

- En chaire
- Sac fermé et éliminé rapidement

Visiteurs :

Se désinfecter les mains avec un Produit Hydro-Alcoolique

Nous vous conseillons de limiter vos visites

Formations

- Formation distancielle

[Bon usage des anti-infectieux dans les structures de soins de séjour prolongé](#)

- Formation CPIAS
 - **23-24/11/2023** : Base de la pédagogie
 - **07/12/2023**: . BMR /BHRe (bactérie hautement résistante et émergente) : comprendre pour mieux maîtriser
 - **14/12/2023** : Mise en place d'une politique de bon usage des anti-infectieux

Autres formations et dates 2024 :

https://www.cpias-auvergnerrhonealpes.fr/formation/calendrier_ formations.html

Formation ludique

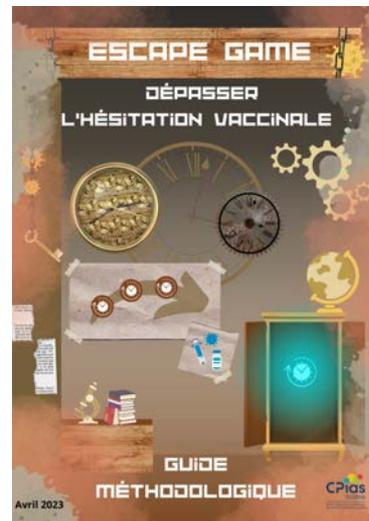
- Chambre des erreurs sous forme de diaporama interactif CPIAS IDF

https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/cpiasidf-Chambre_des_erreurs_PS_2023.ppsx



- Escape Game : Dépasser l'hésitation vaccinale CPIAS Occitanie

<https://cpias-occitanie.fr/outils-cpias-occitanie/escape-game-depasser-lhesitation-vaccinale/>



Mise à jour Stop Risk et Stop Risk +

StopRisk
ensemble, adoptons
les précautions standard

Une boîte à outils pour l'amélioration
des pratiques et de l'observance
des précautions standard

programme
StopRisk plus

ensemble, respectons
les précautions complémentaires d'hygiène

StopRisk Plus : Un programme d'amélioration des pratiques
pour le respect des précautions complémentaires d'hygiène



merci

